

St Cyprien, le 3 juillet 2023



**HEDAN MARC**  
**52 CHEMIN DE LA COMBE**  
**24220 COUX ET BIGAROQUE**

**Service Public**  
**D'Assainissement Non Collectif**  
THEO FASSEUR  
Tél : 06.87.98.18.38  
theo.fasseur@ccvdfb.fr

**Objet : Rapport de diagnostic de votre installation d'assainissement**

Monsieur, Madame,

Suite à ma visite sur votre propriété située à « 52 CHEMIN DE LA COMBE » sur la commune de COUX ET BIGAROQUE, j'ai dressé un diagnostic de votre installation d'assainissement autonome.

Vous trouverez, ci-joint :

- le rapport du diagnostic de votre assainissement (à conserver),
- l'avis sur son état de fonctionnement ainsi que sur sa conformité en cas de vente (rapport valable 3 ans en cas de vente, à fournir au Notaire),
- une fiche d'information générale sur l'entretien de votre dispositif,

Restant à votre service, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le technicien en  
Assainissement non collectif

THEO FASSEUR



## Diagnostic de fonctionnement du système d'assainissement

Contrôle réalisé par **Théo FASSEUR** le **16/06/2023**

Nature du précédent contrôle : **Diagnostic de bon fonctionnement**

Date de réalisation de la filière d'assainissement non collectif : **1984**



*Les informations indiquées sur ce rapport sont établies au jour de la visite, en fonction des éléments qui ont pu être contrôlés ainsi que les déclarations recueillies auprès du demandeur, du propriétaire ou de la personne présente lors de la visite.*

*Merci de contacter le SPANC pour tout changement (adresse, propriétaire, travaux).*

### INSTALLATION CONTRÔLÉE

**MARC HEDAN**

**52 CHEMIN DE LA COMBE**

**24220 COUX ET BIGA ROQUE - MOUZENS**

Section et n° de parcelle : **C 1714**

Type de logement : **Principal**

### ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE

**MARC HEDAN**

**52 CHEMIN DE LA COMBE**

**24220 COUX ET BIGA ROQUE - MOUZENS**

**FRANCE**

Tél. :

E-mail :

### CARACTÉRISTIQUE DE L'IMMEUBLE

Nombre de chambres : **5**

Nombre de pièces principales : **6**

Type de logement : **Principal**

### CARACTÉRISTIQUE DU TERRAIN

**L'installation d'assainissement n'est pas située dans une zone à enjeu.**

Pente du terrain recevant le traitement : **Faible (< 5%)**

Mode d'alimentation en eau potable : **Adduction publique**

Superficie de la ou les parcelles :

Présence d'un puits : **Non**

Présence d'une source : **Non**

### COLLECTE DES EAUX USÉES

**Il n'existe pas d'accès visible au tuyauteries d'évacuation des eaux usées.**

**Les eaux usées et les eaux de pluie sont collectées séparément.**

Destination des eaux de pluie : **Infiltration sur la parcelle**

## PRETRAITEMENT

**Il existe un système de prétraitement.**

**Le système de prétraitement est accessible.**

**Il existe un bac à graisses.**

Nombre de bac à graisses : **1**

Volume en litre : **500**

Accessibilité : **Le bac à graisses est accessible.**

**Le bac à graisses ne présente pas de signe d'altération.**

**Il existe une fosse toutes eaux.**

Nombre de fosse toutes eaux : **1**

Volume en litre : **3000**

Accessibilité : **La fosse toutes eaux est accessible.**

**La fosse toutes eaux ne présente pas de signe d'altération.**

**Il existe un préfiltre.**

Accessibilité : **Le système de préfiltre est accessible.**

Emplacement du préfiltre : **Indépendant**

Volume en litre : **Nous ignorons le volume du préfiltre.**

Type de préfiltre intégré : **Pouzzolane**

**Le préfiltre ne présente pas de signe d'altération.**

**L'écoulement est correct.**

## VIDANGE

Date de dernière vidange : **Septembre 2021**

Bordereau : **Non**

Entreprise agréée : **Oui**

Nom du vidangeur : **M. ANDRIEUX Sylvain**

Hauteur de boues : **20%**

La vidange semble-t-elle nécessaire ? **Non**

 *Pour information, la périodicité de vidange de la fosse doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues, qui ne doit pas dépasser 50 % du volume utile de la fosse et 30 % pour une micro station. Elle doit impérativement être effectuée par une entreprise agréée.*

## TRAITEMENT

**Il existe un système de traitement.**

Type de traitement : **Tranchées d'épandage**

Aucun élément ne permet de mesurer la taille de l'installation.

Installation située à plus de:

- 5m de l'habitation : **Oui**
- 3m de la limite de propriété : **Oui**
- 3m des arbres : **Non**
- 35m d'un captage d'eau potable : **Oui**

*Pour information, tout captage d'eau utilisé pour la consommation humaine doit être déclaré en mairie (formulaire CERFA n°13837\*01).*

## VENTILATION

**Aucun élément n'atteste la présence d'une ventilation primaire.**

*La Ventilation primaire ou décompression, permet une meilleure évacuation des eaux usées.*

**Il existe une ventilation secondaire.**

Diamètre en mm : **100**

*Une ventilation secondaire permet un meilleur fonctionnement et limite la corrosion sur les fosses en béton.*

## REGARD AVANT TRAITEMENT

**Il existe un regard avant traitement.**

**Le regard est accessible.**

**Le regard ne présente pas de signes d'altération.**

## REGARD DE CONTROLE

**Il existe un regard de contrôle.**

Type de regard : **Regard**

**Le regard de contrôle est accessible.**

**Le regard de contrôle ne présente pas de signe d'altération.**

*Un regard de contrôle propre et sec est un signe de bon fonctionnement de votre installation.*

## CONTRAINTES TERRAIN

Réaménagement du terrain depuis la dernière visite : **Non**

Réalisation des travaux notifiés dans le précédent rapport : **Aucun**

## DYSFONCTIONNEMENT

**Aucun dysfonctionnement observé au niveau du traitement.**

## DISPERSION DES EFFLUENTS

**Aucun rejet d'effluent n'a été constaté.**

**Effluent** : Terme générique désignant une eau résiduaire et plus généralement tout rejet liquide véhiculant une certaine charge polluante.

*Pour information, le règlement du service est consultable et téléchargeable sur le site de la Communauté de Communes, <http://cc-vallee-dordogne-foret-bessede.fr>, ou peut vous être envoyé sur simple demande.*

## CONCLUSION

MARC HEDAN

52 CHEMIN DE LA COMBE

24220 COUX ET BIGAROQUE - MOUZENS

Section et n° de parcelle : C 1714

Diagnostic de bon fonctionnement du 16/06/2023

L'installation d'assainissement n'est pas située dans une zone à enjeu.

### Problèmes constatés sur l'installation :

- Installation incomplète

L'installation d'assainissement non collectif est **NON CONFORME**.

#### AVIS DU TECHNICIEN

- Maintenir toutes les installations accessibles pour les contrôles et les entretiens, vérifier leurs états et effectuer les entretiens nécessaires au moins une fois par an. ( Aménagement des accès pour faciliter l'entretien : réhausse, filet, sac plastique...)
- La vidange de la fosse doit être effectuée, par une entreprise agréée, lorsque le volume de boues atteint 50% du volume utile de la fosse (environ 50cm). Le bordereau de suivi des matières de vidange doit être conservé pour le présenter au SPANC.
- Le préfiltre doit être nettoyé à l'eau claire 1 fois par an, en dehors de la fosse.
- En cas de dysfonctionnement nécessitant de gros travaux, le SPANC doit être contacté avant le début des travaux, pour que ceux-ci soient effectués en conformité avec les nouvelles réglementations.

#### AVIS DU PRESIDENT

- Dispositif incomplet, ne présentant pas de dysfonctionnement ou de rejet constaté donc sans risque apparent.

#### AVIS DU MAIRE

- Aucun rejet apparent et aucun risque immédiat pour la salubrité publique.
- L'installation n'est pas située dans une zone à enjeu sanitaire: hors de tout périmètre de protection de captage d'eau potable.

L'installation comprend les éléments suivant :

- BG + FTE + TRANCHEES D'EPANDAGES

L'installation est non-conforme (arrêtés du 7 septembre 2009, du 7 mars 2012 et du 27 avril 2012).

- Traitement de longueur inconnue.

Travaux à effectuer :

- **Mettre en place un système de traitement correspondant à la nature du sol rencontré.**

**En cas de vente du bien immobilier, l'acquéreur a un an pour effectuer la réhabilitation du système.**

*Afin d'assurer la conformité des installations, contacter le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes avant tous travaux d'assainissement (installations neuves ou réhabilitations).*

Fait à Saint Cyprien le 16/06/2023  
Le Technicien Théo FASSEUR



Fait à Saint Cyprien le 27/06/2023  
Pour le Président S. ORHAND  
Le Vice-Président J.B LALUE



Fait à COUX ET BIGAROQUE -  
MOUZENS

Le 16/06/2023  
Le Maire, Jean-Louis ORTHOLAS

